



Angers, le 24 avril 2023

## **Angers : la Ville s'engage pour faciliter le quotidien des Angevins de tous les âges**

Des tout-petits aux seniors, la Ville continue de répondre aux besoins des Angevins de tous les âges. Malgré un contexte économique difficile, la collectivité poursuit son engagement pour faire en sorte que chaque enfant puisse bien manger, être bien accueilli (lorsqu'il s'agit de parler des tout-petits), ou encore bien vieillir ici, lorsqu'on est senior.

Adoption du bouclier tarifaire dans la restauration collective pour soutenir les familles modestes dans cette période d'inflation et de fin de mois difficile, déploiement du dispositif de place en crèche à vocation d'insertion pour aider les familles modestes à retrouver le chemin de l'emploi, gestion en régie du lieu d'accueil enfants-parents au Centre Jean Vilar pour soutenir la parentalité, promotion du nouveau guichet unique Cap seniors et aidants pour agir en faveur du bien vieillir sur le territoire : le conseil municipal du 24 avril est bien placé sous le signe de la cohésion et des solidarités. La collectivité réaffirme son rôle de soutien et d'acteur créateur de liens avec tous les habitants.

### **Restauration collective : un bouclier tarifaire pour préserver le pouvoir d'achat des familles et permettre à chaque enfant de bien manger**

Permettre à chaque enfant de bien manger est une priorité de la Ville d'Angers. C'est pour cette raison que le prix des repas de Papillote et Compagnie n'augmentera que de 3,5% à partir de la rentrée scolaire 2023/2024, alors que la hausse des prix des produits alimentaires est de 16%.

Les familles dont le quotient familial est le plus bas ne seront nullement impactées par la nouvelle grille tarifaire. 60% des enfants bénéficieront ainsi d'une baisse ou d'une stabilité des tarifs.

*« La nouvelle tarification a quatre objectifs principaux : rendre la grille de tarification plus claire et plus compréhensible pour les familles ; instaurer une meilleure équité dans la tarification faite aux familles ; mettre en place un bouclier tarifaire pour préserver le pouvoir d'achat des plus modestes et responsabiliser les parents dans la réservation de repas afin de limiter le gaspillage alimentaire lié aux absences des enfants »,* explique Benoît Pilet, Président d'Angers Loire Restauration.

#### **Les engagements de Papillote et Compagnie :**

- 35% de produits issus de l'agriculture biologique
- 52% de produits locaux
- 80% de plats faits maison
- Des bacs inox pour un engagement 0 plastique



## **Une place à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) au multi-accueil de la Roseraie : une place en crèche pour retrouver le chemin de l'emploi**

*« La politique petite enfance de la Ville d'Angers s'articule autour de trois grandes priorités : la qualité de l'accueil des tout-petits de 0 à 3 ans, dans le respect de leurs besoins et de leur rythme ; le soutien à la parentalité et la revalorisation des métiers de la petite enfance », rappelle Pascale Mitonneau, Adjointe à la Petite enfance.*

Aider les familles à disposer d'une solution de garde pour retrouver le chemin de l'emploi est également une volonté de la Ville d'Angers qui met en place le dispositif AVIP à titre expérimental grâce à une convention de partenariat avec Aldev, la CAF et le groupe VYV3.

Une place AVIP est proposée au multi-accueil de la Roseraie et deux places sont proposées dans les multi-accueils Roger Mercier et les Petits de l'Aube gérés par VYV3.

Ces places sont réservées aux enfants de parents en situation d'insertion professionnelle, accédant à un emploi ou une formation professionnelle et accompagnés par la Cité de l'emploi. Ils pourront bénéficier de ce mode de garde pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois trois mois en fonction de leur situation et sur avis des parties prenantes, sans pouvoir excéder une année.

## **La gestion en régie du lieu d'accueil enfants-parents situé au Centre Jean Vilar**

Développer un ensemble d'actions visant à consolider le lien parents-enfants, tel est également le souhait de la Ville d'Angers qui fait le choix de récupérer la gestion, via le centre social Jean Vilar, du lieu d'accueil enfants-parents « Le Petit Pont », un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

*« Auparavant géré par l'association APIJ Prévention-Insertion, association loi 1901 œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance, de la jeunesse et de l'insertion, ce lieu d'accueil enfants – parents (LAEP) conforte la relation entre les enfants et les parents. Cette structure souple et adaptée à l'accueil de jeunes enfants constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de libre parole pour les parents », ajoute Pascale Mitonneau.*

## **Accompagner le bien vieillir sur le territoire grâce au dispositif Cap seniors et aidants du CCAS**

« Cap seniors et aidants » : un guichet unique installé à l'Espace Bien-vieillir-Robert-Robin au 16 avenue Jean-XXIII à Angers créé pour accompagner et aider les seniors, leurs familles, aidants ou professionnels dans la réalisation de nombreuses démarches.



Infos pratiques : 02 41 05 49 05, les lundis de 9 h à 19 h, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 17 h 30, le jeudi de 14 h à 17 h 30. Courriel : [cap.seniors.aidants@ville.angers.fr](mailto:cap.seniors.aidants@ville.angers.fr).

*« Le CCAS accompagne les seniors dans sept résidences autonomes et deux Ehpad. Il y a actuellement des Espaces seniors déployés au plus près des besoins », souligne Christelle Lardeux-Coiffard.*